



IRVE : retour d'expérience du réseau électrique auto en immeuble d'habitation.

RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



AMÉLIORONS
LA VILLE

co-organisé avec

MICHAUD
MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

GRAND Circuit

une création originale

AMÉLIORONS
LA VILLE

ENEDIS

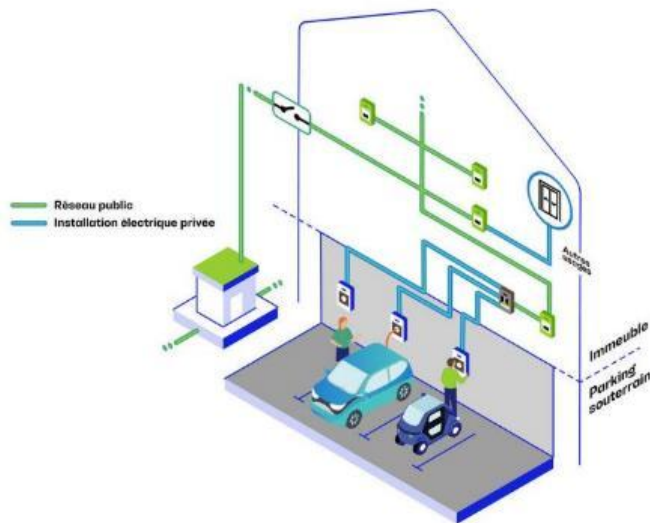


ENEDIS

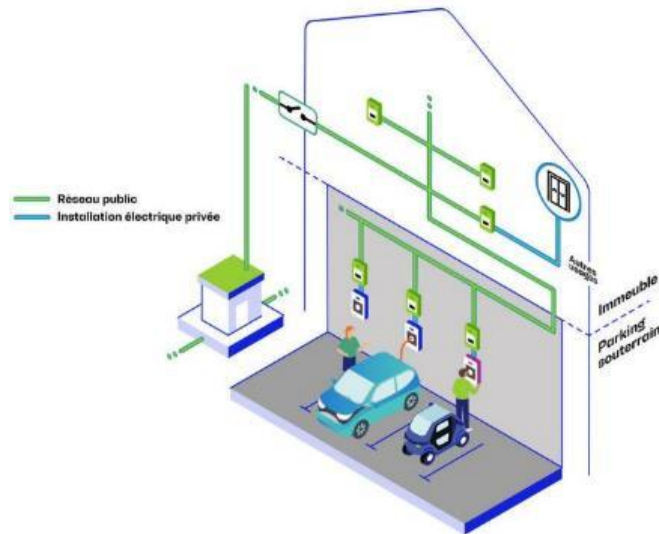
Les solutions collectives pour les copropriétés, en parking intérieur et extérieur

Acteur de service public, Enedis accompagne **toutes les démarches**, quelle que soit la solution choisie par la copropriété

Solutions opérateurs privés

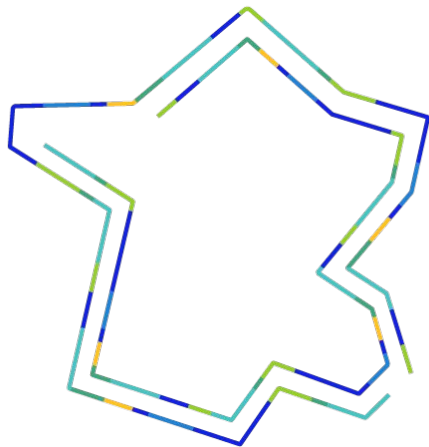


Réseau électrique auto



Les deux solutions disposent aujourd'hui de dispositifs de financement introduits par la loi Climat et résilience, permettant à la copropriété d'avoir un **reste à charge nul***.

*Hors travaux complémentaires (terrassement sur pavé, création de la terre...)

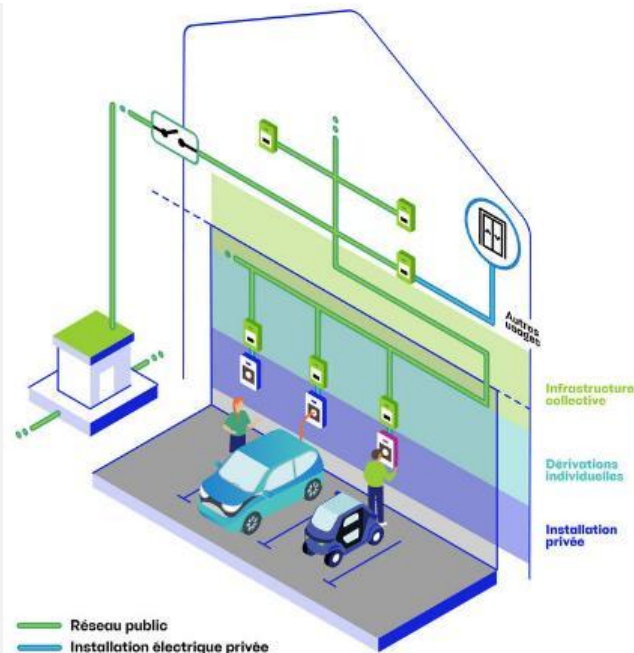


Sur le périmètre dont Enedis est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité :

8,4 millions de places de parking,
dans 236 000 résidences,

Dont 6 % sont équipées à date d'une
infrastructure collective de recharge

Réseau électrique auto



L'installation dans votre parking comprend :

- **Un équipement individuel** sur votre place de stationnement composé de :
 - une **borne** ou une **prise renforcée**, installée par un électricien agréé ou un mandataire
 - un **compteur Linky** par place de parking, installé par Enedis
- **L'infrastructure collective**, décidée par la copropriété et installée par Enedis, c'est-à-dire le réseau public de distribution (RPD) qui alimentera votre point de charge

Dispositifs de financement :

- Enedis avance les frais de l'installation collective, hormis certains travaux spécifiques (tels que la pose de pavés, création de la terre de l'immeuble...). La copropriété peut également financer l'infrastructure collective
- Sur la place de parking, l'équipement individuel est à la charge du copropriétaire

1

L'Assemblée Générale des copropriétaires vote la solution soit avec **Enedis** (installation du réseau), soit avec un **mandataire** pour un service clé en main, borne comprise (*liste à retrouver sur le site de l'APREC*)

2

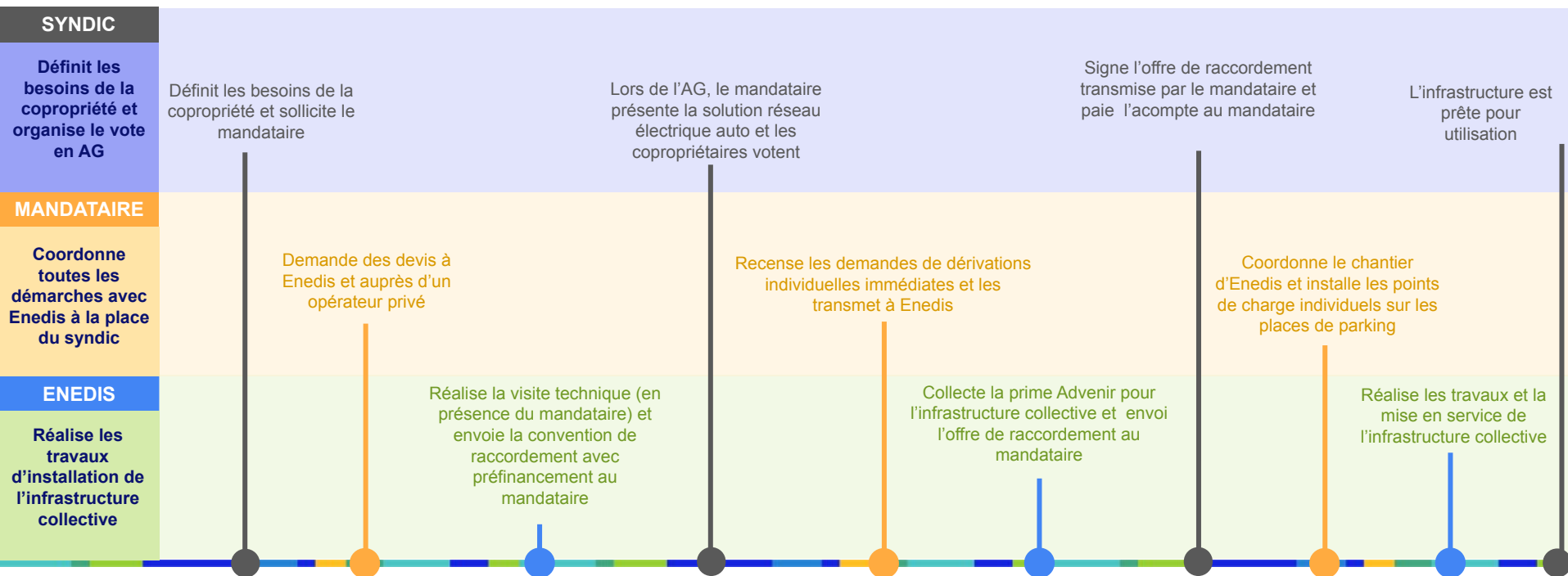
Les copropriétaires intéressés par un équipement individuel immédiat le signalent au **syndic**. Les travaux de pose de l'infrastructure collective et du compteur sont ensuite réalisés par **Enedis**.

3

Chaque copropriétaire intéressé fait installer un point de recharge par un **électricien** sur sa place. Le résident souscrit un contrat de fourniture d'électricité auprès du **fournisseur** de son choix.

Réseau électrique auto

En gestion par un mandataire, avec préfinancement



Après la mise en service de l'infrastructure collective et du point de charge, chaque copropriétaire souscrit à une offre de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de son choix.

Réseau électrique auto

Avec le préfinancement, combien ça coûte ?

Que doit payer la copropriété ?

0€

Le **reste à charge** est nul pour la **copropriété** pour installer et raccorder l'infrastructure collective. Hors travaux complémentaires, hors travaux annexes si assurés par la copropriété

Que doit payer le copropriétaire quand il veut s'équiper ?

À Enedis
ou au mandataire

- La **quote-part** : partie du coût de l'infrastructure collective. Comprise entre **451 et 2 248 € TTC**
- La **dérivation individuelle** (compteur sur la place de parking)
 - **Immédiate** (au moment des travaux) : **310,16 € TTC**
 - **Ultérieure** : **394,99 € TTC**

À l'installateur
de son choix
ou au
mandataire

- La **prise renforcée ou borne de recharge** sur la place de parking
- Le **Consuel** : attestation de conformité obligatoire pour toute installation électrique avant son raccordement au réseau
- Sur une place non boxée : une **armoire** pour sécuriser le compteur

Au fournisseur
de son choix

- L'**abonnement et la fourniture** d'électricité au fournisseur du choix du copropriétaire

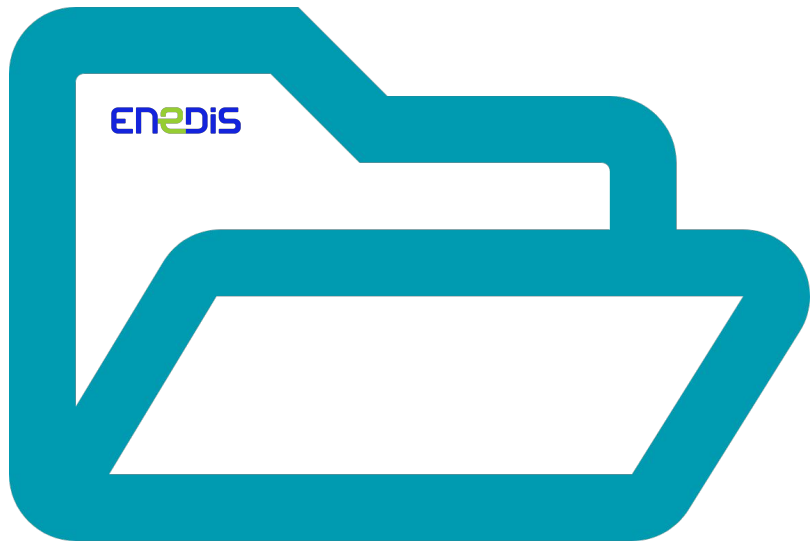
Si une copropriété ne choisit pas le préfinancement, l'infrastructure collective est financée par tous les copropriétaires. Chacun paie un montant proportionnel selon le règlement de copropriété, le plus souvent au nombre de tantièmes qu'il possède.



Le mandataire est une entreprise privée qui coordonne les travaux d'Enedis à la place du syndic et gère l'installation privative (prestation clé en main pour les copropriétaires)

Annexe

**Vous trouverez après cette slide
des détails de la présentation ainsi
que des éléments complémentaires
à l'intervention et la fiche contact**



Contact



Olivier Huet

Directeur du Projet Infrastructure de Recharge des Véhicules
Électriques en résidentiel collectif

06 98 59 42 37

olivier-o.huet@enedis.fr



Le rôle du mandataire

Debe

GRAND
Circuit

une création originale

AMÉLIORONS
LA VILLE



LE RÔLE DU MANDATAIRE :

Accompagnement de la copropriété :



Exemples de réalisations du Réseau Électrique Auto :

Parking intérieur : Repérage des lieux - Implantation des équipements :



Exemples de réalisations du Réseau Électrique Auto :

Réalisation des travaux :



Exemples de réalisations du Réseau Électrique Auto :

Réalisation des travaux :



Exemples de réalisations du Réseau Électrique Auto :

Réception des travaux :



Exemples de réalisations du Réseau Électrique Auto :

Parking extérieur :



Annexe

**Vous trouverez après cette slide
des détails de la présentation ainsi
que des éléments complémentaires
à l'intervention et la fiche contact**



Contact



Laurent DESCHAMPS

Ingénieur - Responsable de l'entreprise

06 08 52 18 83

laurent@debe.fr

Debe

APREC=

Association Pour la Recharge
En Copropriété

BETEP



BETEP : Bureau d'études en électricité,
membre fondateur de l'APREC

GRAND
Circuit

une création originale

AMÉLIORONS
LA VILLE



Présentation de l'APREC

Qui sommes nous ?



Annexe

**Vous trouverez après cette slide
des détails de la présentation ainsi
que des éléments complémentaires
à l'intervention et la fiche contact**



Présentation de l'APREC

Nos missions :

- ▶ Accélérer l'électrification des parkings en copropriété
- ▶ Accompagner les syndics et conseils syndicaux
- ▶ Mobiliser les acteurs du secteur autour d'un objectif commun
- ▶ Simplifier les démarches en copropriété
- ▶ Informer et sensibiliser à la recharge en copropriété
- ▶ Préparer les copropriétés à la transition énergétique



Retour d'expérience d'un mandataire



cap'bornes
Simplifiez-vous la recharge



une création originale



Retour d'expérience de CAP'BORNES, mandataire national

Enseignement du rôle de mandataire 1/2

Le mandataire est
indispensable

98% des projets
CAP'BORNES aboutissent
contre 25% pour les projets
sans mandataires

Désigner un référent
borne
au sein de la copropriété



Retour d'expérience de CAP'BORNES, mandataire national

Enseignement du rôle de mandataire 2/2

Gratuité
de l'accompagnement

0€
pour la copro

**Présence
physique**
sur site

- Visite technique
- Assemblée générale
- Visite de chantier



Simplification
du parcours client

- **Page web** pour suivre le projet
- Commande de sa borne sur un **web shop**
- **Facturation unique** CAP'BORNES + ENEDIS



Retour d'expérience, mandataire national

Préfinancement et subvention

1 seule
facturation
=
3 prestations

Lot EQUIPEMENT	Qté	TVA	HT	TTC
EXEMPLE Installation d'une borne 7,4kW	1	5,5%	1 791,47 €	1 890,00 €

Prime ADVENIR
individuelle déduite

Total TTC	1 890,00 €
Prime ADVENIR individuelle	- 600,00 €
Total TTC à régler	1 290,00 €
Crédit d'impôt	- 500,00 €
Prix de revient	790,00 €

Lot ENEDIS	Qté	TVA	HT	TTC
EXEMPLE Dérivation individuelle ENEDIS	1	5,5%	294,10 €	310,27 €
EXEMPLE Quotepart ENEDIS	1	5,5%	450,27 €	475,03 €

Prime ADVENIR
collective déduite

Total TTC	785,30 €
Prime ADVENIR collective	- 462,67 €
Total TTC à régler	322,63 €

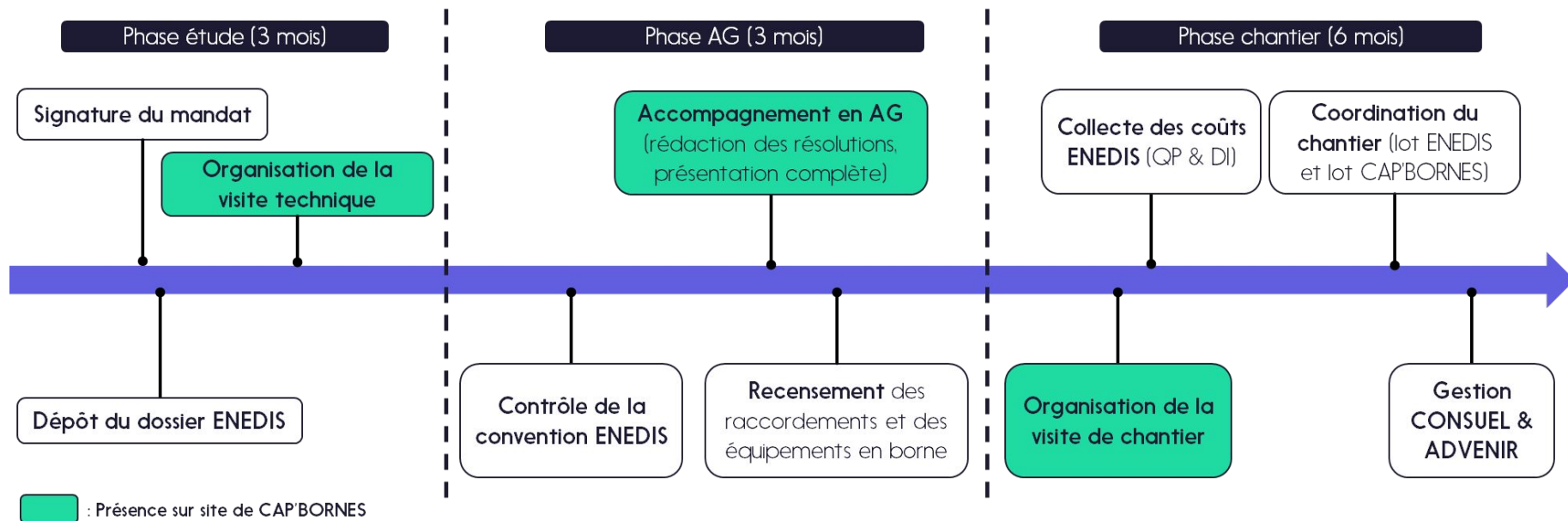
Annexe

**Vous trouverez après cette slide
des détails de la présentation ainsi
que des éléments complémentaires
à l'intervention et la fiche contact**



Retour d'expérience de CAP'BORNES, mandataire national

L'accompagnement par CAP'BORNES



Contact CAP'BORNES



Marc-Antoine Leprince

Directeur des opérations

maleprince@capbornes.fr



GRAND Circuit

une création originale

AMÉLIORONS
LA VILLE

Michaud



MICHAUD
HABITAT ET RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La place des fabricants

Des produits



La place des fabricants

Des outils de configuration

OLYMPE6 Recherche... Version PRO Projets Etudes Aide BIGNON Didier

Informations générales

Colonne Électrique

Pré Calcul
Sélection configuration
Affectation clients
Véhicules électriques
Constitution collective
Tronçon Commun
Dérivation Individuelle
Options
Liste du matériel
Impression

Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)
00 - DB / Essai 1009

Je ne fais qu'une réservation de puissance selon la NF C14-100 (domaine A) Je consulte la configuration de mon parking

Saisissez les informations de votre parking

Nbre de places totales (N) 10 Nbre de places du périmètre de desserte (N') 10

Résultats du calcul du parking

Choisissez un départ: Départ A

Puissance IRVE calculée = 15,00 kVA selon l'arrêté du 23-décembre 2020 définissant une puissance IRVE permettant d'alimenter au moins 20 % de la totalité de

Puissance IRVE réelle demandée 15 kVA

Puissance de raccordement = 71,70 kVA

Je souhaite dimensionner mon Infrastructure pour 100% des places en retenant Puissance = Cn x Prof x N comme puissance de départ IRVE

Calculs effectués avec une puissance de référence de 7.4 kVA.
Vous pouvez modifier la puissance de référence dans vos paramètres.

Configuration du matériel du parking

Ajouter une trame Mettre un SPCM même si je n'ai qu'une trame

OLYMPE6 Recherche... Version PRO Projets Etudes Aide BIGNON Didier

Informations générales

Parking extérieur

Configuration
Parkings
Liste du matériel
Impression

Configuration de votre parking extérieur
00 - DB / Essai

Continuer

Type de liaison: Souterraine

Calculs effectués avec une puissance de référence de 6 kVA.
Vous pouvez modifier la puissance de référence dans vos paramètres.

Liaison CCPC-REM-BTA1

Longueur	Nature du câble	Section minimale	Section	Puissance	Intensité	Chute de tension
m		mm²	mm²	kVA	A	V/%
1	NF C 33-210 (Alu)	95	95	26,40	38,26	0,01 V / 0,01 %

ParkBridge

CCPC

REM-BTA1

REM-BTA2

X4

X2

+

+

La place des fabricants

Des formations pour accompagner la montée en compétence de la filière



Accompagner une copropriété dans son projet IRVE - Pont d'Ain

Formation créée le 21/06/2024. Dernière mise à jour le 13/07/2025.
Version du programme : 1

Taux de satisfaction des apprenants

9,6/10 (11 avis)

- Type de formation
Formation présentielle
- Durée de formation
7 heures (1 jour)
- Accessibilité
Oui

450 € HT

S'inscrire

Accompagner une copropriété dans son projet IRVE - Pont d'Ain

Cette formation est destinée aux dirigeants ou chargés d'affaires d'entreprises souhaitant se développer dans l'installation de solutions de recharge en copropriété.

Objectifs de la formation

- Comprendre le marché de la copropriété / Solutions individuelles et collectives / Solutions opérateurs et REA
- Identifier le schéma de distribution électrique dans les différentes typologies de parking, visualiser les produits associés, être capable d'en expliquer le principe
- Savoir argumenter auprès d'une copropriété pour obtenir un vote favorable en AG
- Comprendre qui fait quoi entre le GRD et l'installateur, l'importance d'endosser le rôle de mandataire
- Connaitre le mécanisme de préfinancement par le TURPE, son fonctionnement et les coûts réels à la charge des copropriétaires
- Intégrer le rôle de mandataire dans toutes ses composantes, commerciales, de suivi de projet et d'installation
- Optimiser le nombre de demandes immédiates pour maximiser sa valeur ajoutée
- Armoires et totems : connaître les atouts de la gamme MICHAUD

Profil des bénéficiaires

- Pour qui
 - Dirigeants et chargés d'affaires
- Prérequis
 - Avoir des notions de base concernant le véhicule électrique

Contenu de la formation

Prise en compte du marché de l'IRVE en copropriété, de l'environnement concurrentiel, des atouts du Réseau Electrique Auto, des dispositifs de financement.



Découvrir le système ParkBridge, savoir l'utiliser dans des cas concrets et l'installer

Formation créée le 28/03/2025.

Version du programme : 1

- Type de formation
Formation présentielle
- Durée de formation
6 heures (1 jour)
- Accessibilité
Oui

250 € HT

S'inscrire

Découvrir le système ParkBridge, savoir l'utiliser dans des cas concrets et l'installer

Cette formation est destinée aux chargés de projets et responsables d'équipes désirant maîtriser les cas d'utilisation et l'installation du système ParkBridge de distribution en élévation pour les IRVE

Objectifs de la formation

- Comprendre les éléments constitutifs d'un système ParkBridge
- Savoir dans quel cas l'utiliser et comment le configurer sur un logiciel métier
- Maîtriser les différentes étapes d'installation

Profil des bénéficiaires

- Pour qui
 - Chargés de projet
 - Responsables d'activité
 - Chefs d'équipes
- Prérequis
 - sans objet

Contenu de la formation

Présentation générale de la solution

Manipulation des produits, prise en compte des modalités d'installation

Réalisation de configurations types sur un logiciel métier

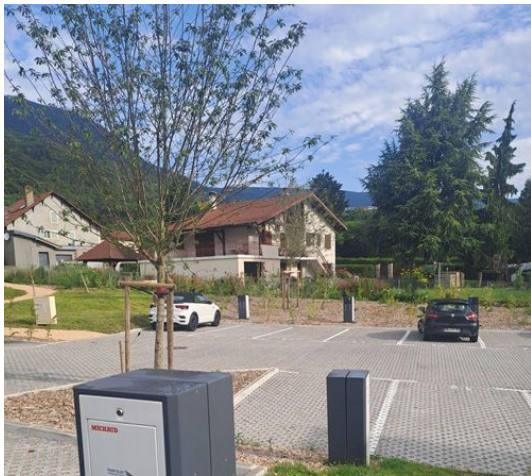
Solutions pour les parkings extérieurs

Distribution en aérien



Solutions pour les parkings extérieurs

Distribution en souterrain



Solutions pour les parkings extérieurs

Distribution en caniveau



Solutions pour les parkings extérieurs

Distribution en élévation (système ParkBridge)



Solutions pour les parkings extérieurs

Distribution en élévation (système ParkBridge) - suite



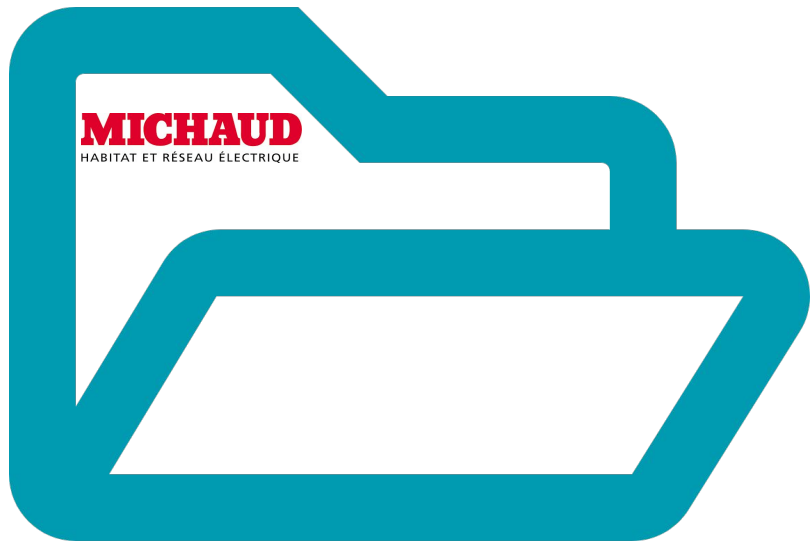
Solutions pour les parkings extérieurs

Distribution en élévation (système ParkBridge) - suite



Annexe

**Vous trouverez après cette slide
des détails de la présentation ainsi
que des éléments complémentaires
à l'intervention et la fiche contact**



Contact MICHAUD



Didier BAGNON

Responsable Expertise Clients
dbagnon@michaud.fr

MICHAUD
HABITAT ET RÉSEAU ÉLECTRIQUE





WEBTOON.JE-ROULE-EN-ELECTRIQUE.FR

Comme pour Thomas,
il n'y a qu'un (dé)clic
pour passer à la //
mobilité électrique

